

Fermeture du District pour 2 semaines



Fermeture de nos locaux du 1er août au 15 août 2022 inclus.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances !

Vendredi 29 juillet 2022

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE.....	3
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION	6
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	8
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE.....	12



Mise en page : Thibault Quadruppani

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

CALENDRIERS GENERAUX



Calendrier général des féminines : en attente des engagements à venir pour les U15F et U18F

[Calendrier général du football animation 2022-2023](#)

[Calendrier général du foot féminin 2022-2023](#)

[Calendrier général des seniors 2022-2023](#)

[Calendrier général des jeunes 2022-2023](#)

RENTREES DU FOOT D'ANIMATION POUR LA SAISON 2022-2023



Voici ci-dessous les dates des rentrées du Foot d'Animation pour la Saison 2022-2023 :

- Samedi 17 septembre 2022 : Rentrée du foot pour les catégories U10-U11
- Samedi 24 septembre 2022 : Rentrée du foot pour les catégories U8-U9
- Samedi 01 octobre 2022 : Rentrée du foot pour les catégories U6-U7
- Samedi 15 octobre 2022 : Rentrée du foot pour les catégories U6 à U18 Féminines

Les clubs désirant organiser une de ces journées en partenariat avec le District de l'Hérault doivent nous retourner le coupon réponse avant le mardi 16 août 2022.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à me contacter par mail : cdfa@herault.fff.fr

[Candidatures Rentrées du Foot 2022-23](#)

Michael VIGAS
Conseiller Technique Départemental PPF
District de l'HERAULT de Football
Tel : 06.07.82.20.38
cdfa@herault.fff.fr

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique du Mercredi 27 juillet 2022

Président : M. David BLATTES

Présents : Mme Shirley BUCH - MM. Mazouz BELGHARBI - Joseph CARDOVILLE - Hervé GRAMMATICO - Paul GRIMAUD - Stéphan DE FELICE - Guy MICHELIER - Khalid FEKRAOUI - Frédéric CACERES - Didier MAS - Jean-Louis DENIZOT - Frédéric GROS - Alain NEGRE - Guillaume MAILLE

Absents excusés : Mmes Meriem FERHAT - Nérیمان BENDRIA - M. Olivier SIMORRE

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

Le prochain Comité de Direction étant prévu à la fin du mois d'août, une réunion électronique a été organisée pour permettre aux membres du CD de voter en urgence les points suivants :

- Le Règlement Intérieur de la Commission Départementale de l'Arbitrage pour la saison 2022 – 2023
(Voir site officiel rubrique CDA)
Règlement adopté à la majorité des membres participants (14 voix pour, 1 voix contre)
- L'organigramme de la nouvelle CDA :

Président d'honneur : M. David BLATTES

Président : Michaël TALAVERA

Vice-Président délégué : Fabien DURANTE-MALVY

Vice-Présidents : Ahmed BEN BOUAZZA, Driss EL BANE, Bernard VELEZ

Secrétaire et secrétaire adjoint : Monique BALSAN, Fabien MARTINEZ

Pôle « Suivi athlétique et technique » : Arnaud BAERT (responsable), Gérard GOUEL

Pôle « Désignations » : Gaëtan MARTIN (responsable), Johann CARDON, Driss EL BANE, Grégory VILAIN

Pôle « Administratif - fidélisation » : Khalid FEKRAOUI, Frédéric GROS, Valérie PEPIN, François PONCE

Pôle « Football diversifié » : Vincent DUBROCA (responsable), Bryan FRANCOIS, Jérémy NOIRET

Représentant des arbitres en Commission de Discipline : Johnny VERSTRAETEN

Représentant des arbitres en Commission d'appel : Bernard VELEZ

Pour information :

Représentant des arbitres au Comité de Direction : Stephan DE FELICE

Représentant le Comité de Direction : Didier MAS

Educateur désigné par la Commission Technique : Henri HOPO KLE

L'organigramme est adopté à l'unanimité des membres participants (15 voix pour)

- Le nouveau barème des frais applicable au 1^{er} juillet 2022 :

Indemnité de match													
	NOUVEAUX BAREMES							ANCIENS BAREMES					
	Match joué				Match non joué			Match joué			Match non joué		
	ARB	ASS	autres*	ARB REMPL.	ARB	ASS	DEL	ARB	ASS	DEL	ARB	ASS	DEL
D1 – D2 – Coupes de l'Hérault Seniors à compter des 8èmes de Finales	82 €	65 €	36 €	46 €	36 €	36 €	36 €	79 €	62 €	33 €	33 €	33 €	33 €
Seniors – Seniors Vétérans (Championnat et CDH)	76 €	65 €	36 €	40 €	36 €	36 €	36 €	73 €	62 €	33 €	33 €	33 €	33 €
U19 (Championnat et CDH)	73 €	61 €	36 €	37 €	36 €	36 €	36 €	70 €	58 €	33 €	33 €	33 €	33 €
U13 – U15 – U17 – Féminines (Championnat, CDH et Challenge)	67 €	59 €	36 €	31 €	36 €	36 €	36 €	64 €	56 €	33 €	33 €	33 €	33 €
Football d'Animation (à 5, à 7 et à 9)	58 €	51 €	36 €	22 €	36 €	36 €	36 €	55 €	48 €	33 €	33 €	33 €	33 €
Finale Départementale Football d'Animation Challenges / Tournois divers													
FORFAIT PAR JOURNEE :		103 €	36 €	67 €				100 €	33 €				
FORFAIT PAR 1/2 JOURNEE :		73 €	36 €	37 €				70 €	33 €				
Championnat Futsal													
JOURNEE		74 €	36 €	38 €				71 €	33 €				
DEMI-JOURNEE		57 €	36 €	21 €				54 €	33 €				
Championnat beach soccer													
2 matchs		57 €	36 €	21 €				54 €	33 €				
3 ou 4 matchs		63 €	36 €	27 €				60 €	33 €				
5 matchs		74 €	36 €	38 €				71 €	33 €				
Formateurs arbitres			36 €						33 €				
Indemnités km - à partir du 81ème km	0,446 €							0,401 €					

*autres : délégués, observateurs, tuteurs

Indemnité techniques		
	NOUVEAUX BAREMES	ANCIENS BAREMES
Missions extérieures au District <i>(manifestations telles que rentrées du foot, JN U6-U7, contrôle des éclairages des stades,...)</i>	36 €	33 €
Indemnités km au District (par km)	0,446 €	0,401 €
Missions internes au District (par km) Calcul : effectué par le logiciel Foot 2000	0,170 €	0,150 €

Le barème des frais est adopté à l'unanimité des membres participants (15 voix pour)

- Pack 2022, équipements proposés aux bénévoles du District avec participation à l'achat :
Pack 2022 adopté à la majorité des membres participants (14 voix pour, 1 voix abstention)

- Remise gracieuse des amendes prévues pour les clubs absents de l'Assemblée Générale dématérialisée du vendredi 01 juillet 2022 :
La résolution est adoptée à la majorité des membres participants (13 voix pour, 2 voix contre)

Le Président,
David BLATTES
Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du vendredi 29 juillet 2022 en audioconférence

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Matthieu Blain - Bernard Guiraudou - Patrick Langenfeld - Bruno Lefevre - Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

Rappel : l'Officiel 34 N° 2 du 22 juillet 2022 :

CHAMPIONNATS SENIORS 2022-2023

La Commission a établi les montées et descentes des championnats Seniors à l'issue de la saison 2021-2022, en attente de validation par la Comité Directeur du District de l'Hérault de Football.

Cette liste, publiée à titre INDICATIF est établie :

- **sous réserve d'éventuelles procédures en cours ou décisions des instances du football (nationales ou régionales), et ne saurait constituer pour les équipes mentionnées un droit acquis à la participation aux compétitions concernées,**
- sous réserve des engagements des clubs et de la conformité de leur terrain pour évoluer dans leur championnat la saison prochaine,
- sous réserve de régularisation de leur situation financière (cf. Art. 29 des Règlements Généraux FFF) et sous réserve du paiement de l'engagement.
- Il est également rappelé aux clubs qui évolueront en **D1 et D2** pour la saison 2022-2023, conformément aux dispositions de l'Article 17 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault de Football qu'ils **« doivent obligatoirement engager au moins une équipe dans l'une des épreuves officielles des**

catégories U14 à U19, U15F et U18 F organisée par le District de l'Hérault de Football dans le respect des Règlements Généraux de la F.F.F. et les disputer jusqu'à la fin sous peine de leur rétrogradation dans la division immédiatement inférieure ».

La liste définitive sera soumise ultérieurement à l'approbation des membres du Comité de Direction du District de l'Hérault de Football.

Les clubs devront confirmer les engagements de leurs équipes en championnats et Coupe **désormais via FOOTCLUBS** date limite des engagements le **14 août 2022**, c'est-à-dire « accord » ou « refus » à notifier dans les meilleurs délais dès que les pré-engagements seront diffusés (menu « compétitions – Engagements). »

La Commission rappelle que les ententes en catégories Seniors ne sont pas autorisées en championnats D1 et D2, conformément à l'Article 2 c) du Règlement des Compétitions Officielles.

Suite aux décisions rendues par la Commission Régionale Générale d'Appel dont le procès-verbal a été publié ce jour, la Commission informe les clubs des **modifications suivantes dans la composition des championnats :**

D2

Rétrogradation de R3 : 1

MONTAGNAC US 1

Rétrogradations de D1 : 4

AS MEDITERRANEE 34 2

PUISSALICON MAGA 1

LATTES AS 2

LAVERUNE FC 1

Maintiens : 14

MAUGUIO CARNON US 2

SUSSARGUES FC 1

JACOU CLAPIERS FA 1

M. INTER AS 1

SETE OLYMPIQUE FC 1

COURNONTERRAL 1 (maintenue)

JUVIGNAC AS 1

CANET AS 1

CLERMONTAISE 2

M. PETIT BARD FC 2

GRAND ORB FOOT ES 1

CŒUR HERAULT ES 1 (ex ASPIRAN FC 1, maintenue)

CAZOULS MAR MAU 1

M. ARCEAUX 2

Accessions de D3 : 5

VENDARGUES PI 2

M. CELLENEUVE 1

ST JEAN VEDAS 2

THONGUE ET LIBRON FC 1

LAMALOU FC 1

Quotient des équipes classées 2^{èmes} de D3 à l'issue de la saison 2021-2022, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles :

LAMALOU FC 1	2,50
LE POUGET-VENDEMIAN 1	2,50
M. LEMASSON RC 1	2,27
POUSSAN CA 1	2,11

Rétrogradations en D3 : 6

GIGEAN RS 1
ST MATHIEU AS 1
ALIGNAN AC 1
PUISSALICON MAGA 2
ROC SOCIAL SETE 1
MONTARNAUD AS 2*

*Quotient des équipes les plus mal classées du championnat D2 à l'issue de la saison 2021-2022, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles, hormis celles déjà atteintes par la descente :

JUVIGNAC AS 1 (9 ^{ème} de D2 A)	0,909
MONTARNAUD AS 2 (10^{ème} de D2 B)	0,909 (1 match perdu par pénalité)

Rétrogradations supplémentaires en D3 : 1

PALAVAS CE 2

TOTAL EQUIPES : 24**D3****Rétrogradations de D2 : 6**

GIGEAN RS 1
ST MATHIEU AS 1
ALIGNAN AC 1
PUISSALICON MAGA 2
ROC SOCIAL SETE 1
MONTARNAUD AS 2

Rétrogradations supplémentaires de D2 : 1

PALAVAS CE 2

Maintiens : 31

M. LEMASSON RC 1
ST GELY FESC 2
JACOU CLAPIERS FA 2
LA GRANDE MOTTE AS 1
BAILL ST BRES VALER 2
VALERGUES AS 1
PRADES LEZ FC 1
CASTRIES AV 1
PEROLS ES 2
LE POUGET-VENDEMIAN 1
MONTPEYROUX FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 2
CŒUR HERAULT ES 2 (maintenue)

LAVERUNE FC 2
CANET AS 2
PIGNAN AS 2
JUVIGNAC AS 2
POUSSAN CA 1
BALARUC STADE 2
LA PEYRADE OL 2
MEZE STADE FC 2
MONTAGNAC US 2
MIREVAL AS 1
FLORENSAC PINET 2
BESSAN AS 1
VIASSOIS FCO 1
LESPIGNAN VENDRES FC 2
NEZIGNAN ES 1
MIDI LIROU CAPESTANG 1
SUD HERAULT FO 2
PUIMISSON AS 1

Rétrogradations en D4-D5 : 9

TEYRAN ASP 1
LUNEL GC 2
BOUJAN FC 1
M. PAILLADE MERCURE 1
M. ST MARTIN AS 1
MARSEILLAN CS 1
BOUZIGUES LOUPIAN AC 1
CERS PORTIRAGNES SC 2 (qui devient AS MEDITERRANEE 34 4)
U.S. BEZIERS 2

Accessions de D4 : 8

ASPTT LUNEL 1
ASPTT MONTPELLIER 1
ST PARGOIRE FC 1
VILLEVEYRAC US 1
VIL. MAGUELONE 1
FABREGUES AS 3
VILL. BEZIERS FC 1
CORNEILHAN LIGNAN 2

Accessions supplémentaires de D4 : 2

SUSSARGUES FC 2 (remplace GRABELS US 1 qui ne s'engage pas)
ARSENAL CROIX ARGENT 1 (remplace AS MEDITERRANEE 34 3 qui ne s'engage pas)

Quotient des équipes classées 3^{èmes} de D4 à l'issue de la saison 2021-2022, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles :

SUSSARGUES FC 2	1,937
ARSENAL CROIX ARGENT 1	1,875
ST CLEMENT MONT 3	1,857
CAZOULS MAR MAU 2	1,75

MAURIN FC 1, qui était maintenue, ne repart pas ; l'équipe n'est pas remplacée.

TOTAL EQUIPES : 48

INFORMATION AUX CLUBS

En brassage D4-D5 1^{ère} phase, les rencontres devront se jouer sur des terrains classés T6 (grillage) ou à défaut T7 (grillage ou main courante) par dérogation.

Prochaine réunion le 24 août 2022

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion Plénière du 18 juillet 2022

Président : **M. Michael Talavera**

Présents : **MM. Arnaud Baert - Ahmed Ben Bouazza - Johan Cardon - Stephan De Félice - Vincent Dubroca - Fabien Durante - Malvy - Driss El Bane - Khalid Fekraoui - Bryan François - Gérard Gouel - Fabien Martinez - François Ponce - Bernard Velez - Grégory Vilain**

Absents excusés : **Mme Monique Balsan - MM. Gaëtan Martin - Jérémy Noiret**

Assistent à la réunion : **MM. David Blattes - Joseph Cardoville - Hervé Grammatico**

OUVERTURE DE SEANCE

Le président Michael TALAVERA ouvre la séance à 19h30.

Il remercie l'ensemble des membres présents et annonce la présentation de l'organigramme de la CDA ainsi que les axes de travail et désigne Fabien MARTINEZ comme secrétaire de séance en l'absence excusée de la secrétaire.

Monsieur David BLATTES (Président du District) félicite les nouveaux élus de la Commission de l'Arbitrage et accorde toute sa confiance à la nouvelle équipe. Il félicite également l'ancienne CDA pour le travail effectué. Enfin, il se positionne comme le relais avec la Ligue Occitanie.

Monsieur Hervé GRAMMATICO (Vice-Président et Trésorier Général du District) remercie la commission pour l'invitation et annonce que le développement de l'arbitrage est une des priorités du District et rappelle que les moyens financiers ont toujours été accordés en conséquence.

Monsieur Joseph CARDOVILLE (Secrétaire Général du District) se félicite de voir une nouvelle équipe (intégrant de nouveaux arrivants et maintenant d'anciens membres de la Commission) et espère que le travail sera effectué en collaboration avec le Comité Directeur. Il s'annonce confiant pour l'avenir.

FINANCES

Monsieur Hervé GRAMMATICO intervient sur 5 points :

- Le District a passé une convention avec une avocate avec la volonté d'aller systématiquement au tribunal en cas d'agression avérée. Il invite la CDA à diffuser le « protocole agression » auprès des arbitres.
- Le District participe à hauteur de 20 euros pour la cotisation à l'UNAF. Si une autre association représentant les arbitres est présente sur le territoire, la participation du District sera identique.
- La formation « gestion des conflits » est prise en charge intégralement par le District. Trois sessions de 12 places sont prévues au budget. Les premières formations auront lieu en septembre/octobre 2022 et la CDA proposera aux arbitres d'y participer.
- Afin d'assurer une meilleure visibilité, les arbitres recevront un mail lors du versement des indemnités. Le nouveau mode opératoire d'envoi de mail individualisé à chaque match amorcé en fin de saison dernière ayant donné satisfaction, celui-ci sera reconduit sur toute la saison 2022-2023.
- Le renouvellement a été effectué avec la boutique virtuelle NIKE, quatre packs seront très prochainement proposés aux arbitres.

ANNONCE DE L'ORDRE DU JOUR

Driss EL BANE, Vice-Président de la CDA, insiste sur la volonté de redonner goût à l'arbitrage aux arbitres qui ont exprimé une lassitude et une perte de confiance ces dernières saisons. L'exigence sera de mise mais la CDA mettra tous les moyens en œuvre pour donner satisfaction.

Ahmed BEN BOUAZZA, Vice-Président de la CDA, décrit un projet à la fois ambitieux et réaliste et précise que la CDA est composée de personnes compétentes, disponibles et désireuses de s'impliquer afin de le mener à bien.

Fabien DURANTE-MALVY, Vice-Président délégué de la CDA, annonce que la communication va être un enjeu majeur pour la nouvelle commission et que toutes les personnes désireuses de s'investir dans le projet sont les bienvenues. Il rappelle que trois courriels ont été envoyés en ce sens entre les 11 et 13 juillet. Des valeurs de transparence et d'égalité de traitement seront défendues avec conviction.

Il lance l'ordre du jour :

Retour sur l'organigramme
Retour sur le Règlement Intérieur de la CDA
Feuille de route année 2022
Parole donnée aux responsables des pôles de la CDA (4 pôles)
Gestion des questions administratives
Questions diverses

PRÉSENTATION DE L'ORGANIGRAMME

Pôle suivi athlétique et technique des arbitres

- Section formation et organisation des stages (adultes et jeunes)
- Section préparation athlétique

- Section contrôle et observation

Pôle « désignations »

- Section désignation arbitres seniors
- Désignation arbitres jeunes

Pôle administratif et fidélisation

- Section lois du jeu
- Section promotion de l'arbitrage
- Section lien CDA clubs
- Section arbitrage jeune
- Section arbitre féminines

Pôle football diversifié

- Futsal
- Beach soccer

Monsieur Hervé GRAMMATICO rappelle la volonté de développer l'arbitrage chez les jeunes et qu'il n'y aura pas de contraintes budgétaires pour les désignations des arbitres sur les rencontres de jeunes. Il conclut sur le « challenge Intersport » permettant la remise de 25 chèques de 100 euros à l'attention des arbitres.

RETOUR SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Fabien DURANTE-MALVY présente les grandes sections du Règlement Intérieur (RI) ainsi que les annexes.

L'annexe 1 encadre les mesures administratives, l'annexe 2 détaille la méthodologie de classement des arbitres et l'annexe 3 renvoie à la réglementation fédérale médicale en matière de double/triple désignations sur 3 jours.

Le RI sera soumis à un vote dématérialisé dans les prochains jours.

PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Ahmed BEN BOUAZZA présente les manifestations principales planifiées sur le début de saison 2022-2023.

La première Formation Initiale des Arbitres (FIA) qui aura lieu du 15 au 17 août 2022 compte 5 inscrits à ce jour sans compter les retours en attente et les réponses en cours apportées aux clubs.

La FIA se déroulera à Saint-Jean de Védas (validation logistique en cours) et le District de l'Hérault a accepté d'accueillir des stagiaires du district du Gard. La CDA bloquera le nombre total d'inscriptions à 24 candidats.

Le montant par candidat sera de 150 euros (comprenant les frais administratifs de l'IR2F ainsi que le petit-déjeuner/déjeuner/collation après-midi pour les 3 jours).

Le stage d'été de tous les arbitres aura lieu le samedi 3 septembre 2022. L'organisation est en cours de finalisation mais les arbitres recevront prochainement un ordre du jour ainsi que toutes les explications nécessaires. Le test physique de début de saison (TAISA) sera passé à ce moment-là.

Les informations concernant la FIA d'automne ainsi que les journées de l'arbitrage seront détaillées lors de la prochaine réunion plénière.

PAROLE DONNÉE AUX RESPONSABLES DES PÔLES DE LA CDA

➤ **Au sein du pôle « administratif et fidélisation »** géré par les Vice-Présidents de la CDA, François PONCE intervient en tant que référent sur la section « promotion de l'arbitrage ». Il définit les axes de travail majeurs que sont :

- Les arbitres capacitaires
- Les référents en arbitrage
- Le tutorat
- La journée de l'arbitrage

➤ **Communication avec les arbitres**

3 mails ont été envoyés entre le 11 et le 13 juillet pour présenter la nouvelle CDA et détailler les fondamentaux défendus par la CDA.

Les arbitres ont notamment été invités à s'exprimer dans le cadre d'entretiens individuels de début de saison. Une première période du 15 au 20 juillet a permis de proposer 40 créneaux aux arbitres. La CDA se satisfait d'avoir rencontré 32 arbitres qui se sont inscrits de manière volontaire.

Fabien DURANTE-MALVY, Ahmed BEN BOUAZZA, Driss EL BANE et Grégory VILAIN préparent actuellement une synthèse et se félicitent des nombreux retours positifs de la part des arbitres et de la qualité des échanges avec ces derniers.

Une deuxième période d'entretiens sera proposée au cours de la première quinzaine d'août.

➤ **Pôle « suivi athlétique et technique »**

Arnaud BAERT présente le pôle « suivi athlétique et technique » et insiste sur la volonté de fidéliser les arbitres en rendant les formations ludiques :

- Il indique qu'un programme de préparation athlétique a été envoyé aux arbitres afin de préparer le TAISA.
- Il annonce qu'une séance physique sera envoyée de manière très régulière aux arbitres.
- Un vidéo-test avec réponse via le smartphone sur la partie technique et théorique sera mis en place lors du stage d'été.
- Concernant la formation des observateurs, une vidéo sera envoyée avant le stage d'été afin de rédiger un rapport. Ces rapports seront étudiés lors de la journée de formation des observateurs.
- Mise en place de match filmé pour les jeunes arbitres avec un retour de la commission. L'arbitre filmé sera prévenu en amont.
- Volonté d'instaurer des travaux mensuels qui porteront sur des vidéo-tests et des rapports disciplinaires.

Conclut sur sa volonté de mettre en place la formation d'initiateur.

➤ **Pôle « désignations »**

Fabien DURANTE-MALVY excuse Monsieur Gaëtan MARTIN et présente les grands projets du Pôle « désignations » :

- Le paramétrage dans FOOT2000 sera réalisé sur la première quinzaine du mois d'août
- Les pré-désignations seront effectuées 5 semaines en amont avec une volonté d'offrir aux arbitres une visibilité sur les rencontres 3 à 4 semaines en avance
- La validation des indisponibilités sur MyFFF est arrêtée à 4 semaines

La CDA a désigné l'ensemble des observateurs pour la saison 2022-2023. La liste complète sera présentée aux arbitres lors du stage d'été.

Les entretiens en cours permettent de détecter des potentiels arbitres spécifiques. Le nombre des assistants est aujourd'hui de 5. Tous les arbitres spécifiques seront observés au moins 1 fois.

➤ **Pôle « football diversifié »**

Vincent DUBROCA indique vouloir limer les barrières entre le District et la Ligue concernant le Beach Soccer dans le but de développer les compétences des arbitres.

Il se félicite de la bonne santé du beach soccer dans l'Hérault avec un mois de compétition depuis 10 ans.

Plusieurs objectifs sont fixés :

- Réalisation du test physique à 11 obligatoire
- Suivi de l'arbitre grâce à une observation « conseil » minimum
- Travail plus important avec les délégués formés au futsal
- Développement du lien arbitres-club

Bryan FRANCOIS intervient sur le Futsal et rappelle les priorités : formation et accompagnement.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- Deux arbitres souhaitant accéder au niveau ligue et un arbitre souhaitant arbitrer en séniors. Une réponse individuelle sera adressée à chacun des intéressés.
- Proposition de candidature de la part d'un jeune arbitre en apprentissage pour la promotion de l'arbitrage. Une réponse sera adressée à l'intéressé.

Aucune autre question n'étant posé et l'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA lève la séance à 23 heures.

Le Président,
Michael TALAVERA

Le secrétaire de séance,
Fabien MARTINEZ



Hérault Sport
vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

Sport
Hérault